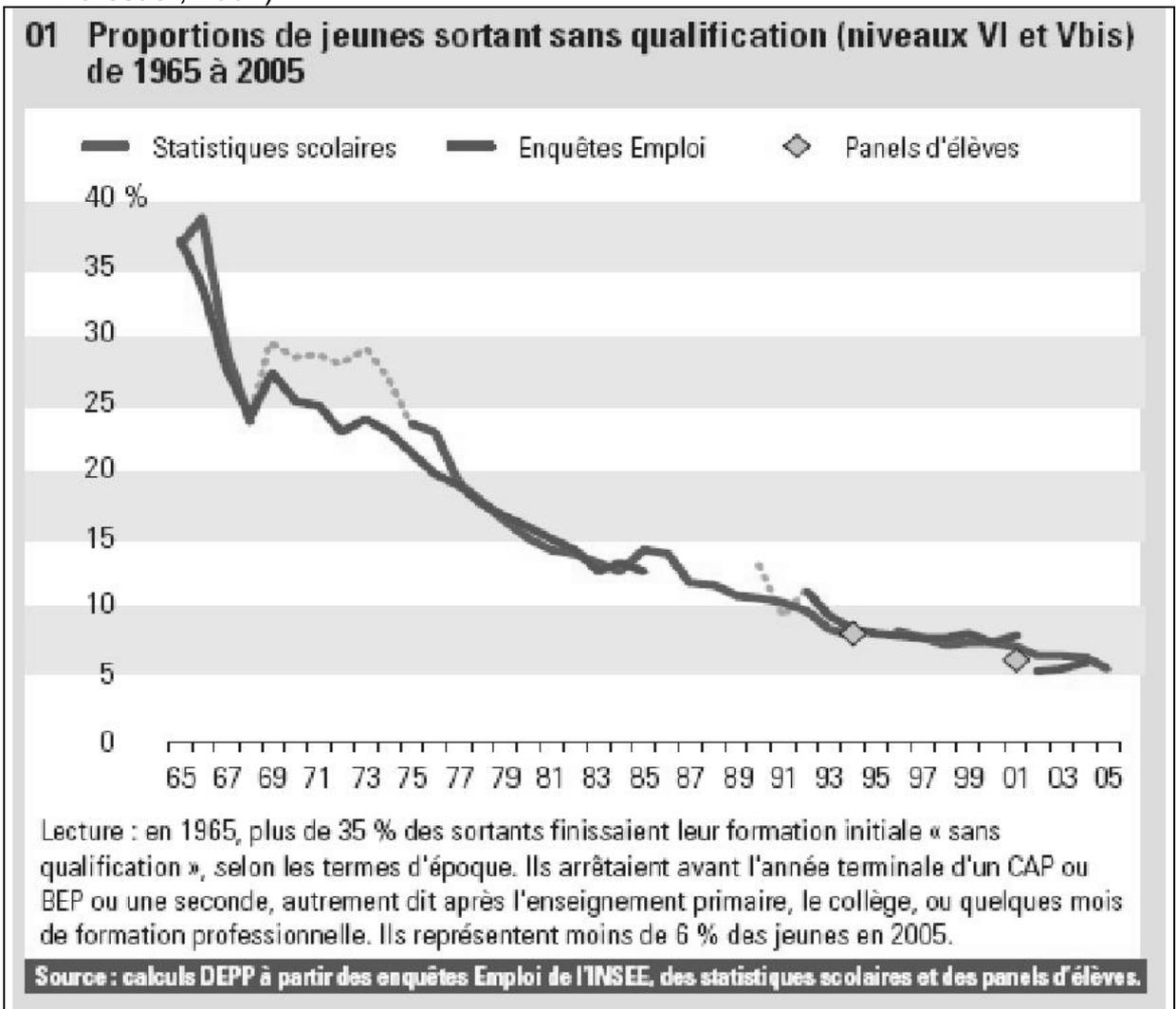


Éléments de synthèse sur l'objectif des 50%

Éléments législatifs

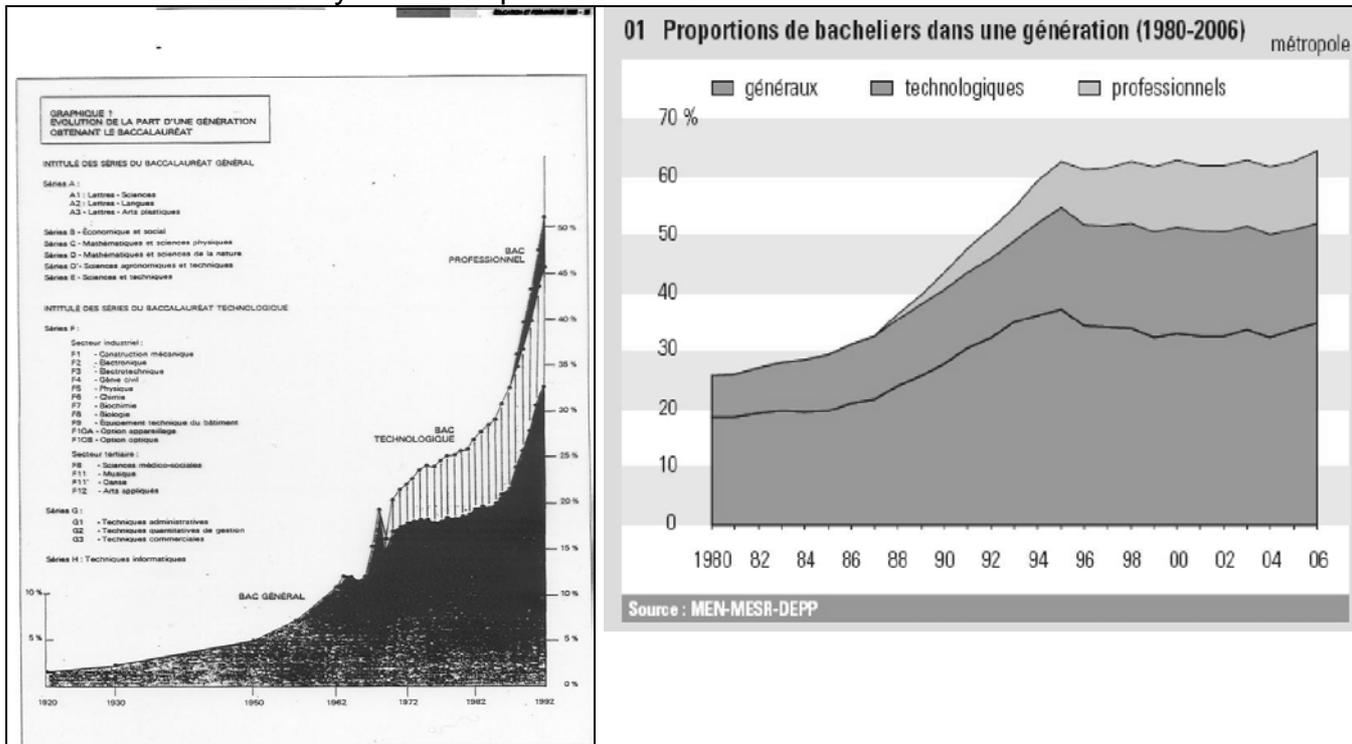
La loi de 2004 a repris les deux objectifs quantitatifs de celle de 89 :

- **100% de qualifiés** ; selon les manières de compter, il y a entre 6 et 10% de sorties sans qualification soit entre 60 000 et 150 000 jeunes chaque année, avec la particularité que leur insertion est extrêmement difficile (voir Christian Forestier, 2007)



Donc entre 1965 et aujourd'hui, l'éducation a fait un énorme effort de « diplomation ». Mais pour ceux qui n'ont pas de diplôme, l'entrée dans l'insertion est très difficile. Pour ces 150000 personnes sans diplômes, 40%, 7 ans après leur sortie du système scolaire, sont au chômage. Nous avons là une bombe sociale, alimentée chaque année de manière constante depuis une dizaine d'années.

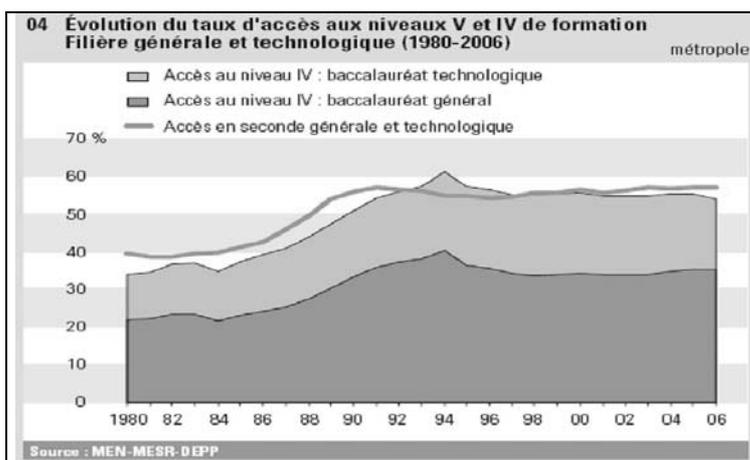
- **80% d'une génération atteignant le niveau du bac.** Depuis 10 ans nous sommes dans un système bloqué à 63-64%.



La courbe de gauche, euphorique, correspond au pourcentage d'une génération atteignant le niveau du bac de 1920 à 1992. Elle est caractérisée par trois chiffres :

- 2% au début du siècle
- 5% en 1950
- 50% en 1990

Le slogan des 80% était donc tout à fait réaliste. L'envolée de la courbe devait permettre de l'atteindre. Sauf que le système s'est bloqué peu après en 1995.



L'explication essentielle est l'arrêt de la progression des taux de passages fin de troisième vers le lycée général et technologique (voir encore Christian Forestier 2007).

LOI d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (24 mars 2005)

Un troisième objectif s'est ajouté, celui des **50% d'une génération avec un diplôme de l'enseignement supérieur** (à la mode européenne, cela veut dire du niveau L, Licence). Actuellement nous en sommes à 30%. Avec plus de 50% d'une génération qui entre dans l'enseignement supérieur, et 40% qui obtiennent un diplôme bac + 2.

PROJET DE LOI d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

(Texte définitif) adopté le 24 mars 2005

RAPPORT ANNEXÉ

I. - Orientations

Une nouvelle ambition pour l'école

La nouvelle loi d'orientation a pour ambition de répondre aux évolutions de la société française et de l'école depuis ces quinze dernières années. Elle entend rappeler à chacun ce qu'il doit aux valeurs fondatrices de la République. Elle veut aussi inscrire l'effort de l'éducation nationale dans le cadre des engagements européens de la France, poursuivre et adapter la politique de démocratisation dans laquelle notre système éducatif s'est engagé résolument.

C'est pourquoi la Nation fixe au système éducatif l'objectif de garantir que 100 % des élèves aient acquis au terme de leur formation scolaire un diplôme ou une qualification reconnue, et d'assurer que 80 % d'une classe d'âge accèdent au niveau du baccalauréat. Elle se fixe en outre comme objectif de conduire 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Toutes les composantes, publiques et privées sous contrat, du système éducatif, relevant de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole ou d'autres statuts concourent à la réalisation de ces objectifs.

Origines de cet objectif

Cet objectif de 50% n'est pas un objectif franco-français. On le trouve affiché depuis longtemps par l'OCDE. L'Europe en 2000 l'a repris également dans le traité de Lisbonne. Cet objectif est nécessaire d'après les experts pour que l'économie de nos pays s'adapte à ce qui va découler de « l'économie de la connaissance ».

« L'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur est conforté par les derniers travaux prospectifs menés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). En effet, ces travaux évaluent, à l'horizon 2015, les besoins globaux de ces diplômés en fin de formation initiale à 45-47 %, auxquels il convient d'ajouter l'impact souhaitable de la formation tout au long de la vie. »
(Objectif 50% d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur, LEGENDRE Bernard, MAILLARD Jean-Jacques, FRANCE. Haut comité éducation-économie-emploi, p 11

Quelques conséquences

Conséquences sur le système

On voit bien, que la dernière loi sur l'Université vise cet objectif. Il y a sûrement quelque chose à faire pour améliorer l'efficacité de l'Université et éviter les sorties en cours de formation.

On voit également que certaines réflexions sur l'orientation se concentrent sur l'articulation Lycée-enseignement supérieur, avec le dossier unique et l'orientation active, entre autre. Voir la circulaire sur l'orientation active.

Mais il est certain que cet objectif a également des conséquences sur l'ensemble des types d'établissements du secondaire, que ce soit les collèges, les lycées ou les lycées professionnels. Tous sont amenés à concourir d'une manière ou d'une autre à l'atteinte de cet objectif collectif.

Conséquences pour le management

Nous vous proposons donc de travailler dans cet atelier sur un aspect particulier du problème, celui de la mobilisation des équipes autour de cet objectif.

Cet **objectif des 50% niveau licence** est aussi problématique

- pour les élèves,
- pour les enseignants,
- que pour les établissements.

On pourrait se dire qu'on fond il ne s'agit que d'une question de gestion des flux, et qu'il s'agirait simplement de s'arranger pour augmenter les taux de passage. Cela peut être une tentation. Mais cette question doit être prise sous un angle plus sérieux.

C'est une affaire de motivation, et d'aspiration qui sont à soutenir tant chez les élèves que chez les parents.

C'est aussi une affaire de confiance et de préparation des élèves à être capables de faire des études supérieures. Autrement dit il ne suffit pas de les « faire passer ».

Enfin cet objectif est aussi en relation avec l'efficacité de l'établissement, et son nouveau mode de management (cf. dialogue de performance, lettre de mission, projet d'établissement, conseil pédagogique...).

Conclusion

Il s'agit de prendre conscience de l'enjeu « orientation des élèves » (orientation pris au sens le plus large possible) à travers l'objectif des 50%, qui concerne tous les acteurs de l'établissement. L'objectif des 50% concerne tous les types d'établissement. Il s'agit, pour l'atteindre de mettre en place une stratégie d'établissement initiée par l'équipe de direction en développant une démarche de management à travers des processus de changement.

Ressources pour l'objectif des 50% niveau L

Objectif 50% d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur

LEGENDRE Bernard, MAILLARD Jean-Jacques, FRANCE. Haut comité éducation-économie-emploi, Paris ; La Documentation française;2006;256 pages

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000134/index.shtml>

Un diaporama de présentation de cet objectif sur le site de l'académie de Versailles :

http://www.orientation.ac-versailles.fr/telechargement/doc/objectif_50.pps

Sur le Cahier Pédagogique : à propos de l'inflation scolaire

<http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/larecherche/Pages/80Inflation scolaireLa France compte-elle trop de dipl%C3%B4m%C3%A9s.aspx>

Les Métiers en 2015

Publication conjointe du Centre d'analyse stratégique et de la DARES

http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_metiers_2015.pdf

Présentation stratégique du projet annuel de performances : Jean-Marc MONTEIL, Directeur général de l'enseignement supérieur, Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire :

http://www.minefi.gouv.fr/performance/cout_politique/loi_finances/2007/bleus/BLEUS_HTM/DBGPGMPRESSTRATPGM150.htm

Agence universitaire de la Francophonie, **La réforme de l'Espace Européen de L'Enseignement Supérieur**

Quelques clés d'analyse pour les universitaires des pays tiers participant aux programmes européens de l'enseignement supérieur

http://www.europe-ouest-maghreb.auf.org/IMG/pdf/Bologne_et_les_pays_tiers.pdf

Christian Forestier, Claude Thélot et Jean-Claude Emin : **Que vaut l'enseignement en France ?** Editeur : Stock, 2007

L'état de l'école : <http://www.education.gouv.fr/pid271/l-etat-de-l-ecole.html>

Le traité de Lisbonne 2000 : **La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi**

<http://www.touteurope.fr/fr/union-europeenne-en-action/strategies-et-grandes-orientations/la-strategie-de-lisbonne-dossier/presentation.html>